



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/202

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre National de Lyon et l'association Maison de la Musique Contemporaine pour l'enregistrement audio et audiovisuel d'oeuvres de musique contemporaine

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/202 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON/AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET L'ASSOCIATION MAISON DE LA MUSIQUE CONTEMPORAINE POUR L'ENREGISTREMENT AUDIO ET AUDIOVISUEL D'OEUVRES DE MUSIQUE CONTEMPORAINE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec 252 000 spectateurs lors de la saison 2018-2019, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

Dans le cadre de la saison 2020-2021, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon poursuit sa politique de diffusion d'œuvres riches et variées et notamment la diffusion d'œuvres contemporaines.

La programmation et la diffusion d'œuvres musicales contemporaines peuvent être soutenues par l'association Maison de la Musique Contemporaine. La mission de cette association est de favoriser la diffusion de la musique contemporaine à travers sa participation aux frais occasionnés par l'exécution des œuvres écrites après 1970.

Le projet de partenariat proposé a pour objectif de réaliser une captation audio et audiovisuelle de deux œuvres de musique contemporaine interprétées par les musiciens de l'Orchestre national de Lyon. Cette captation aura lieu la semaine du 10 septembre 2020.

Il s'agit, en particulier, d'enregistrer l'œuvre de Jules Matton, compositeur et lauréat du Grand Prix Lycéen des Compositeurs en 2019.

Le partenariat prévu initialement avec la Maison de la Musique Contemporaine devait permettre d'accueillir la journée nationale du Grand Prix Lycéen des Compositeurs à l'Auditorium de Lyon. La situation sanitaire a fait évoluer le partenariat pour aboutir à une captation audio et audiovisuelle d'œuvres contemporaines pour permettre de diffuser ces œuvres très largement auprès du public des lycéens et d'autres publics.

Le coût global du projet est de 30 932 € HT dont 18005 € HT à la charge de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon. L'association de la Maison de la Musique Contemporaine participera aux dépenses de fonctionnement du projet en versant un montant de 11 000 € à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon/ Ville de Lyon et prendra en charge directement les frais de captation audiovisuelle, les frais liés au partenariat avec le journal La Lettre du Musicien pour un montant de 12 927€ HT et les frais de transport et d'hébergement de ses équipes.

Les modalités du partenariat proposé pour réaliser ce projet sont formalisées dans la convention ci-après annexée.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

DELIBERE

1- La convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, et l'association Maison de la Musique Contemporaine dans le cadre de la saison 2020/2021, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

3- Les recettes seront imputées sur le budget annexe 07, au chapitre 74.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nathalie PERRIN-GILBERT